



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté du 02 novembre 2021, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture **d'une enquête publique unique, du lundi 22 novembre 2021 à 9h au jeudi 6 janvier 2022 à 18h**, soit 46 jours consécutifs, sur le projet de **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), de l'abrogation des cartes communales** de Bassanne, Blaignac, Brannens, Brouqueyran, Camiran, Casseuil, Fontet, Fosses et Baleyssac, Hure, Loupiac de la Réole, Morizes, Noaillac, Puybarban, Saint Hilaire de la Noaille, Saint-Laurent du Plan, Saint Sève, Saint-Vivien de Monséguir **et de modifications de 24 Périmètres Délimités des Abords (PDA)** sur les communes de Aillas, Auros, Bagas, Blaignac, Camiran, Casseuil, Fontet, Fosses et Baleyssac, Gironde sur Dropt, La Réole, Lamothe Landerron, Les Esseintes, Loubens, Loupiac de la Réole, Mongauzy, Pondaurat, Roquebrune, Saint-Exupéry, Saint Hilaire de la Noaille, Saint-Martin de Sescas, Saint-Michel de Lapujade, Saint-Vivien de Monséguir.

Le siège principal de l'enquête a été fixé au pôle attractivité de la Communauté de communes du Reolais en Sud Gironde situé 1 Bois Majou Nord à Aillas (33124).

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans chaque mairie de la Communauté de communes du Reolais en Sud Gironde, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront aussi être adressées :

- par courrier postal à la Présidente de la commission d'enquête à l'adresse suivante : Communauté de communes Réolais en sud Gironde, Enquete publique 1, Bois Majou Nord 33124 Aillas

- par courrier électronique à l'adresse : plui-reolaisensudgironde@democratie-active.fr
- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/plui-reolaisensudgironde/>

L'évaluation environnementale du projet de PLUI qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Les informations sur ce dossier peuvent être demandées à M. Adrien BUFFEL, Directeur Général Adjoint de la Communauté de communes du Reolais en Sud Gironde par courriel plui@reolaisensudgironde.fr ou par téléphone 05.56.71.36.44 (du lundi au jeudi de 9h à 12h00 et de 14h à 17h)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du pôle attractivité et promotion du territoire de la Communauté de communes (1, Bois Majou Nord 3324 Aillas) dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté de Communes : www.reolaisensudgironde.fr

Le Président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné Mme Georgette PEJOUX, urbaniste retraitée, en qualité de Président de la commission d'enquete, M. Francis CLERGUEROU expert en risque naturels et Mme Elise VILLENEUVE ingénieure généraliste, en qualité de membres titulaires.

La commission d'enquete recevra le public :

Jour	Heure	Commune	Adresse
Lundi 22 Novembre 2021	9h30 à 11h30	Saint Pierre d'Aurillac	Mairie, 124 Avenue de la Libération, 33490 St Pierre d'Aurillac
	13h00 à 15h00	Casseuil	Mairie, 7, le Bourg, 33190 Casseuil
	16h00 à 18h00	Morizès	Mairie, 1 le parc, 33190 Morizès
Mardi 23 Novembre 2021	10h00 à 12h00	Aillas	Mairie, 12 Aillas le Grand, 33124 Aillas
	13h30 à 15h30	Savignac	Mairie, 34 le Bourg, 33124 Savignac
	16h00 à 18h00	Berthez	Mairie, le Bourg, 33124 Berthez
Mercredi 24 Novembre 2021	10h30 à 12h30	Floudès	Mairie, le Bourg 33190 Floudès
	14h00 à 16h00	Fontet	Mairie, 31 le Bourg, 33190 Fontet
Lundi 29 Novembre 2021	10h00 à 12h00	Gironde sur Dropt	Mairie, 46 Avenue du Général de Gaulle, 33190 Gironde sur Dropt
	14h00 à 16h00	Caudrot	Mairie, 15 Place des Tilleuls, 33490 Caudrot
	16h30 à 18h30	Saint Martin de Sescas	Mairie, 2 Place de la Mairie, 33490 Saint Martin de Sescas
Jeudi 2 Décembre 2021	10h00 à 12h00	Bourdelles	Mairie, 30 Le Bourg, 33190 Bourdelles
	13h30 à 15h30	Lamothe Landerron	Mairie, 1 Place de la Mairie, 33190 Lamothe-Landerron
	16h30 à 18h30	Montagoudin	Mairie, Au Bourg, 33190 Montagoudin
Lundi 6 Décembre 2021	10h00 à 12h00	Bassanne	Mairie, 2 Le Bourg Sud, 33190 Bassanne
	14h00 à 16h00	Barie	Mairie 14 Le Bourg, 33190 Barie
Mardi 7 Décembre 2021	10h00 à 12h00	Saint Laurent du Plan	Mairie, 1 Chemin de l'Eglise, 33190 Saint Laurent du Plan
	13h30 à 15h30	Sainte Foy la longue	Mairie, 6 le bourg, 33124 Sainte Foy La Longue
Mercredi 8 Décembre 2021	10h00 à 12h00	Bagas	Mairie, 43 Route du Dropt 33190 Bagas
	14h00 à 16h00	Loubens	Mairie, 8 La Guitare, 33190 Loubens
Jeudi 9 Décembre 2021	10h00 à 12h00	Roquebrune	Mairie, 19 Le Bourg, 33580 Roquebrune
	14h00 à 16h00	Saint Exupéry	Mairie, Le Bourg, 33190 Saint Exupéry
Vendredi 10 Décembre 2021	9h00 à 12h00	La Réole	Mairie, 1 Esplanade Général de Gaulle, 33190 La Réole
	13h30 à 15h30	Saint Sève	Mairie, Le Bourg, 33190 Saint Sève

Samedi 11 Décembre 2021	9h00 à 12h00	Monséguir	Mairie, 24 Place Robert Darniche 33580 Monséguir
Lundi 13 Décembre 2021	14h00 à 16h00	Noaillac	Mairie, Le Bourg, 33190 Noaillac
	17h00 à 19h00	Hure	Mairie, 12 Rue de l'Eglise 33190 Hure
Mardi 14 Décembre 2021	8h00 à 10h00	Brannens	Mairie, Le bourg 33124 Brannens
	10h30 à 12h30	Brouqueyran	Mairie, Au bourg 33124 Brouqueyran
	14h30 à 17h30	Auros	Mairie, 1 Place de la Mairie 33124, Auros
Jeudi 16 Décembre 2021	10h30 à 12h30	Saint Michel de Lapujade	Mairie Saint Michel de Lapujade
	14h00 à 16h00	Fosses et Baleyssac	Mairie, 1 Le Bourg 33190 Fosses et Baleyssac
Vendredi 17 Décembre 2021	10h30 à 12h30	Blaignac	Mairie, 1 Le Bourg 33190 Blaignac
	14h30 à 16h30	Camiran	Mairie, 11 Le Bourg Sud, 33190 Camiran
Samedi 18 Décembre 2021	9h00 à 11h30	Loupiac de la Réole	Mairie, 17 le bourg sud 33190 Loupiac de la Réole,
Lundi 20 Décembre 2021	16h00 à 18h00	Saint Hilaire de Noaille	Mairie, 6 Le Pont, 33190 Saint Hilaire de Noaille
Mardi 21 Décembre 2021	14h00 à 16h00	Puybarban	Mairie, 27 Le Bourg Sud 33 190 Puybarban
	17h00 à 19h00	Pondaurat	Mairie, 16 Le Bourg, 33190 Pondaurat
Mercredi 22 Décembre 2021	10h30 à 12h30	Saint Vivien de Monséguir	Mairie, 4 place de l'église, 33580 Saint Vivien de Monséguir
	14h00 à 17h00	Monséguir	Mairie, 24 Place Robert Darniche 33580 Monséguir
Lundi 3 Janvier 2022	10h00 à 12h00	Mongauzy	Mairie, 4 Le Bourg Sud, 33190 Mongauzy
	14h00 à 17h00	La Réole	Mairie, 1 Esplanade Général de Gaulle, 33190 La Réole
Mardi 4 Janvier 2022	16h00 à 18h00	Les Esseintes	Mairie, Le Bourg, 33190 Les Esseintes
Jeudi 6 Janvier 2022	9h00 à 12h00	Aillas	Pôle attractivité et promotion du territoire, 1 Bois Majou Nord, 33124 Aillas
	15h00 à 18h00	Auros	Mairie, 1 Place de la Mairie 33124, Auros

Le Président de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde est responsable de la procédure d'élaboration du projet de PLUI et d'abrogation des cartes communales, Le Préfet de la région Nouvelle Aquitaine est responsable de la procédure relative à la modification des 24 périmètres délimités des abords.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera tenue à disposition du public au pôle attractivité et promotion du territoire de la Communauté de communes (1, Bois Majou Nord 3324 Aillas) et sur le site internet de la Communauté de communes pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI et l'abrogation des cartes communales de Bassanne, Blaignac, Brannens, Brouqueyran, Camiran, Casseuil, Fontet, Fosses et Baleyssac, Hure, Loupiac de la Réole, Morizes, Noaillac, Puybarban, Saint Hilaire de la Noailles, Saint-Laurent du Plan, Saint Seve, Saint-Vivien de Monséguir. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUI en vue de cette approbation.

En cas d'accord de la Communauté de communes sur les 24 périmètres délimités des abords modifiés, éventuellement modifiés pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique, le Préfet de région se prononcera par arrêté sur la modification des 24 périmètres délimités des abords sur les communes de Aillas, Auros, Bagas, Blaignac, Camiran, Casseuil, Fontet, Fosses et Baleyssac, Gironde sur Dropt, La Réole, Lamothe Landerron, Les Esseintes, Loubens, Loupiac de la Réole, Mongauzy, Pondaurat, Roquebrune, Saint-Exupéry, Saint Hilaire de la Noaille, Saint-Martin de Sescas, Saint-Michel de Lapujade, Saint-Vivien de Monséguir.